

En partenariat avec



À retourner au plus tard le 1^{er} juillet 2018

MONDEVILLE TRAIL AVENTURE – Olivier PUAUD

5 Boulevard Charles Leclère – 91510 Janville-sur-Juine

06 80 91 90 97 – info@traildesmoulins.com

Règlement à l'ordre de : Mondeville Trail Adventure

Dossard : 25€ jusqu'au 01/06/2018 – 30€ jusqu'au 01/07/2018 et 35€ sur place. Le repas d'après-course (barbecue) est inclus

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Email : _____
Date de naissance : / / Sexe : FEMME HOMME
Nationalité : _____ Club / Association : _____
Licencié : OUI¹ NON²

(1) Joindre copie de votre licence

(2) Joindre une copie de votre certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

DOSSARD N°

DATE :
SIGNATURE :

RÉSERVÉ A L'ORGANISATION



Trail des Moulins

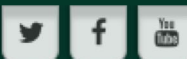
Un seul départ, 2 distances

50km 900D+ | 25km 400D+

Samedi 7 juillet 2018 à Mondeville (91)



www.traildesmoulins.com
info@traildesmoulins.com



ORGANISATION

Un départ pour tous à 13h00 pour une boucle de 50 km avec possibilité au km 13 de choisir la distance de 25 km. Un parcours passant près d'anciens moulins à eau dont le célèbre moulin de Claude François à Dannemois. Épreuve organisée par l'association **Mondeville Trail Aventure** avec le concours de l'association **Trail 91**.

PARCOURS

Retrouvez les parcours des 2 courses sur tracedetail.fr

Le Trail des Moulins est une course référencée par l'ITRA (itra.run)



VENIR À MONDEVILLE

D'Étampes :

Direction la Ferté-Alais puis Corbeil-Essonnes ; juste après la Ferté-Alais, 1^{ère} route à droite direction Mondeville

D'Arpajon :

Direction Saint-Vrain, la Ferté-Alais, Baulne et Mondeville

De Paris :

Autoroute A6, direction Lyon, sortie Auvernaux, puis suivre direction Auvernaux, Chevannes et Mondeville

INSCRIPTION ET DOSSARD

Dossard : 25 € jusqu'au 01/06/2018 – 30 € jusqu'au 01/07/2018 et 35 € sur place (**repas d'après-course inclus**). **Clôture des inscriptions 15 minutes avant le départ**

Inscription en ligne via top chrono : www.traildesmoulins.com



Les dossards sont à retirer le samedi 7 juillet 2018 à partir de 11h à la salle polyvalente de Mondeville.

Pensez à prendre vos épingles !!!

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Trail des Moulins s'engage dans une démarche respectueuse de l'environnement notamment par la suppression des supports imprimés (flyers) au profit du digital. Aussi sur l'ensemble des points de ravitaillement, les gobelets plastiques à usage unique sont supprimés. Nous vous encourageons à **venir avec votre propre gobelet** réutilisable si vous en possédez un ! Sinon un gobelet sera offert aux coureurs à la remise du dossard dans la limite des stocks disponibles.

RÈGLEMENT

Inscription : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet **d'aucun remboursement** quel que soit le motif, aucun échange de dossard n'est autorisé, toute personne rétrocédant son dossard sera reconnue comme responsable en cas d'accident. Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés majeurs. Chaque coureur devra impérativement remettre lors de son inscription soit une copie de sa licence de l'année en cours, soit une copie d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Retrait des dossards : Le samedi 7 juillet 2018 à partir de 11h00 à la salle polyvalente de Mondeville. Clôture des inscriptions 15 minutes avant le départ.

Départ : Salle polyvalente de Mondeville le **samedi 7 juillet 2018 à 13h**.

Matériel : Une réserve d'eau d'un litre et demi (1,5l) est fortement conseillée, ainsi qu'un gobelet personnel.

Ravitaillements : Course en semi-autosuffisance avec 1 ravitaillement et 3 points d'eau pour le 50km et 1 ravitaillement pour le 25 km.

Barrières horaires : 13^{ème} km (*bifurcation des 2 courses*) : 15h - 26^{ème} km : 17h20.

Assistance : Les suiveurs VTT et véhicules à moteurs sont interdits. L'assistance à un coureur ne peut s'effectuer qu'à l'intérieur des zones de ravitaillement officiels. Un PC médical sera installé à la salle polyvalente de Mondeville. Du fait des difficultés d'accès aux parcours, le temps d'intervention en cas d'accident ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation ou la protection civile.

Sécurité : Assurée par les cibistes à chaque point stratégique.

Récompenses : Souvenir à tous les participants, trophée aux 3 premiers de chaque catégorie sur les deux distances.

Droit à l'image : L'association **Mondeville Trail Aventure** se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images des épreuves qu'elle organise. Les concurrents consentent que l'association **Mondeville Trail Aventure** dispose des droits exclusifs de leurs noms et de leur image individuelle et collective pour ce qui concerne de près ou de loin leur participation aux épreuves, usage commercial compris.